



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pluies et inondations: Gard

Question écrite n° 5179

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir l'informer du montant de l'aide versee par l'Etat a la ville de Nimes a la suite de la recente catastrophe dont elle a ete victime.

Texte de la réponse

Reponse. - La contribution financiere de l'Etat a la reparation des dommages causes a la region nimoise par l'inondation du 3 octobre dernier prendra plusieurs formes. En ce qui concerne l'aide a la ville de Nimes elle-meme ainsi qu'aux communes voisine et au departement, dont les equipements publics ont ete devastes, le projet de loi de finances rectificative pour 1988 actuellement soumis au parlement prevoit une ouverture de credit de 50 millions de francs, afin de permettre a l'Etat de contribuer au travail de reconstruction. Les secours aux habitants ont comporte, dans un premier temps, la distribution par les services de la securite civile, de biens de premiere necessite pour un montant de 2 millions de francs. Le financement des degats subis par les particuliers et notamment les commercants et artisans, sera complete par des aides du fonds de secours pour un montant total evalue a 100 millions de francs. En ce qui concerne le secteur du logement, le ministere de l'equipement et du logement met en place une aide exceptionnelle aux locataires sinistres et des credits de l'agence nationale pour l'amelioration de l'habitat seront accordes dans le cadre d'operations programmees d'amelioration de l'habitat. Les entreprises industrielles, les artisans et les commercants, qui ont ete sinistres et dont l'activite doit pouvoir reprendre dans les meilleures conditions, beneficieront essentiellement de prets a taux reduit. Une operation specifique de restructuration du commerce sera entreprise avec un concours de l'Etat de 4,6 millions de francs prevu a cet effet dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988. Les agriculteurs seront indemnisés d'une part, selon la procedure des calamites agricoles et, d'autre part, par les offices concernes. Enfin, les administrations publiques ont deja engage, pour un montant proche de 500 millions de francs, des travaux de remise en etat de leurs installations techniques et de leurs batiments, afin que le fonctionnement des services publics soit de nouveau normalement assure (en particulier le telephone, les distributions d'electricite et de gaz, le service des chemins de fer).

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5179

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3205